



Rapporteur : M. SOHIER

N° AD_2025_0023

Commission n°1

17 - Agriculture

Agriculture

Le 19 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h53.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 3311-1 ;

Exposé :

Accélérer les transitions agroécologiques, renouveler les générations et préserver les terres agricoles de l'artificialisation tout en maintenant la viabilité économique des exploitations, voici quelques uns des grands enjeux auxquels l'agriculture breillienne doit faire face. Le Département agit pour accompagner ces évolutions au travers d'aides directes pour les agriculteur.rices et par des partenariats avec les organismes agricoles. La participation à l'établissement public LABOCEA contribue également à cette stratégie en faveur de la santé animale, la sécurité sanitaire, l'alimentation et la protection de l'environnement.

I - INTERVENTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Pour 2025, le Département d'Ille-et-Vilaine maintient son objectif de promouvoir et renforcer une agriculture durable et autonome, viable économiquement et ancrée dans son territoire. Ces orientations politiques se déclinent en dispositifs d'aides directes aux exploitations agricoles ; les fiches annexées au présent rapport ont fait l'objet d'ajustements afin de tenir compte des évolutions réglementaires (annexe 3). Dans la continuité du soutien aux circuits courts, une initiative sera engagée en 2025 pour rapprocher les agriculteur.rices des structures d'aide alimentaire, dans l'objectif de faire du lien et de proposer des produits de qualité aux personnes en difficulté.

La politique départementale comprend également des partenariats sous forme de subventions de fonctionnement avec des organismes agricoles qui accompagnent les exploitants dans leurs projets, la conduite de leurs exploitations ou leurs difficultés économiques et sociales. Elles représentent un montant de 701 411 euros en 2025 (détail en annexe 2) en recul d'environ 20 % par rapport à 2024. Il est notamment proposé de poursuivre le partenariat avec la Chambre d'agriculture dans un cadre recentré sur les priorités du Département. Par ailleurs, un soutien aux projets innovants liant agriculture, alimentation et biodiversité est programmé en 2025 afin de développer l'approvisionnement des collèges publics visant l'objectif « 50 % bio, local et fait maison ».

Les crédits consacrés à la politique agricole sont inscrits en 2025 à hauteur de 955 740 euros en fonctionnement et 1,1 million d'euros en investissement (hors financement de LABOCEA et hors budget annexe biodiversité et paysages). Les dépenses liées aux thématiques Breizh Bocage, conversion aux systèmes herbagers agroforestiers et agrobiologiques, agriculture et biodiversité, prises en charge dans le cadre du budget annexe biodiversité et paysages s'élèvent à 713 000 euros en investissement (rapport dédié).

II - LABOCEA

LABOCEA, qui regroupe les laboratoires d'analyse des départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et de Brest Métropole participe, par son expertise et ses conseils, à répondre aux enjeux de la sécurité sanitaire de l'agriculture, de l'alimentation, de l'eau et de l'environnement.

La transformation de LABOCEA en établissement public au 1^{er} janvier 2024 a été l'occasion de confirmer l'engagement des collectivités pour leur outil commun et les contributions apportées pour les missions d'intérêt général réalisées pour les années 2024 - 2026.

Dans ce cadre, la contribution annuelle de l'Ille-et-Vilaine est ainsi maintenue pour 2025 et 2026 à 2,745 millions d'euros en fonctionnement (dont 300 000 euros sur le budget annexe biodiversité et paysages, au titre des missions concernant l'état biologique des cours d'eau) et 510 000 euros en investissement.

Le Département met par ailleurs à la disposition de LABOCEA 86 postes budgétaires et les locaux des laboratoires de Combourg et Javené. Ces mises à disposition font l'objet d'un remboursement par LABOCEA pour les agent.es mis.es à disposition et d'une redevance d'occupation pour les locaux.

Décide :

- **d'approuver l'ensemble des propositions et des actions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;**
- **d'inscrire au budget primitif 2025 les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers joints (annexe 1) ;**

- d'approuver l'attribution des subventions au profit des bénéficiaires et pour les montants mentionnés dans le tableau annexé (annexe 2) ;
- d'approuver l'actualisation des modalités d'intervention par dispositif (fiches 1.1 à 1.7 en annexe 3) ;
- d'approuver les termes de la convention type ci-annexée (annexe 4), à conclure avec Solidarité Paysans de Bretagne ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et tous actes s'y rapportant ;
- d'ouvrir au budget primitif 2025, les autorisations d'engagement et de programme telles que figurant dans le tableau en annexe 5.

Vote :

Pour : 32

Contre : 19

Abstention : 3

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en préfecture le :
28 mars 2025
ID: AD_2025_0023

Pour extrait conforme